

## Conseil d'administration ALK du 21.11.2022

Présent : Feriel Talbi (FT) Patrick Obertin (PO), Christine Schmit (CS), Anthony Bender (AB), Martine Ourth (MO), Anne-Sophie Coppa (A-SC)

Skype : Carmen Glod (CG), Georges Freichel(GF)

Excusé : Mady Pelzer (MP), Sébastien Wathelet (SW)

Invité : Yannick Zenner (YZ) SLKS

1. Bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du rapport du C.A. du 17/10/2022
  
4. Relations autorités, CNS et autres

1<sup>ère</sup> réunion concernant les négociations tarifaires jeudi 10 novembre à la CNS.  
PO, SW et MP étaient présents.

Rapport PO : Les chiffres ne sont malheureusement pas en notre faveur, l'ambiance était cependant bonne. Les parties sont conscientes du problème principal qui est l'augmentation continue du nombre de kinésithérapeutes au Luxembourg, se traduisant par un accroissement perpétuel des dépenses.

Actuellement une augmentation de 3,28% est en jeu.  
Sachant que depuis le début de l'année 2022, l'ALK a déjà fait beaucoup de concessions en élaborant 18 points différents à changer dans la convention ALK-CNS afin de lutter contre abus et fraudes, PO est assez confiant qu'un accord entre les 2 parties pourra être trouvé avant la fin de l'année.

Dans ce contexte la CNS va procéder dorénavant à des contrôles plus réguliers.

La prochaine réunion à la CNS est prévue pour le vendredi 2 décembre à 16h00.  
Afin d'avancer rapidement sur ce sujet et de pouvoir discuter avec tout le comité, [une visio-conférence par Skype pour tout le CA sera prévue le dimanche 4 décembre à 18h00.](#)

Si à la sortie de 3 réunions de négociations aucun accord sera trouvé, on passera en médiation.

Cependant le problème principal du nombre croissant de kinés, devra être réglé à moyen et long terme.

Dans ce contexte, PO a rédigé une prise de position de l'ALK quant au nombre de kinés au G-D de Luxembourg à destination de la CNS et du MESR, reprenant entre autres :

- Possibilité de numerus clausus
- Possibilité d'instaurer un cours obligatoire ainsi qu'un examen sur les manipulations cervicales (attribution spécifique prévue dans la loi de 2018)
- Possibilité d'instaurer un examen en matière législative spécifique au Luxembourg
- Mise en question du conventionnement automatique et obligatoire

## CSCPS

Prochaine réunion mercredi 30 novembre 2022.

PO demande qu'on revoie à plusieurs le règlement grand-ducal avant qu'il soit transcrit en loi l'année prochaine. Il faudrait rédiger un document afin d'avoir une écrite à ce sujet.

### 5. Secrétariat Christine : Dossier Bachelor/Master

#### Rapport réunion OGBL 28.10.2022

CS : Explications et discussion menés par Pit Bach (OGBL) visant les diplômes de masseur-kinésithérapeutes non pris en compte par la revalorisation des carrières prévues par la CCT-FHL 2021

Depuis les dernières négociations de la CCT-FHL en 2018, il a eu des changements du règlement grand-ducal du 6 novembre 2018 dont l'article 3 prévoit, pour l'accès à la profession réglementée de masseur-kinésithérapeute, l'obtention préalable d'un diplôme de master sanctionnant une formation d'enseignement supérieur dans le domaine massage-kinésithérapie d'un total de 300 ECTS au minimum ou d'un titre d'enseignement supérieur de niveau équivalent au grade de master dans le domaine massage-kinésithérapie.

Ceci a donc servi de nouvelle base de négociation pour la CCT-FHL en 2021, qui dans un cadre financier et temporel limité, a mené de se baser sur le système existant des diplômes comme référence pour la valorisation des diplômes, pour cette nouvelle carrière CS10 ouverte pour les kinésithérapeutes.

Certains kinés travaillant depuis de nombreuses années, se sentaient dégradés par rapport à leurs jeunes collègues, cependant il faut savoir que le salaire brute en fin de carrière CS9 est toujours plus élevé que celui en début de carrière CS10.

Pour les environs 50 kinés concernés (dont uniquement très peu sont membres de l'ALK) 2 pistes sont à élaborer :

- L'OGBL s'engage à revoir avec leur juriste les textes de la loi du 28 Octobre 2016, plus précisément l'article 12 concernant les formations assimilées.
- L'élaboration plus concrète d'un programme de passerelle du diplôme de bachelier à un niveau de master avec l'IFKM de Nancy. Lors d'une entrevue avec la chambre des salariés, un premier contact avec l'IFKM de Nancy a été fait, avec la proposition pour un programme envisageable les samedis.  
Possibilité également que les frais d'inscription seront repris en partie par la chambre des salariés.

CS est en train d'élaborer un document reprenant les différentes alternatives et écoles au Luxembourg et à l'étranger. Actuellement on est toujours en attente de la réponse de la Lunex. Après un échange oral cette alternative se présente néanmoins moins intéressante, étant donné que les cours le weekend et la validation des acquis s'avèrent assez improbables.

#### Annuaire ALK

2200 exemplaires ont été commandés dont :

- 1032 pour médecins (hors dentistes)
- 900 pour les membres de l'ALK
- Une centaine destinée aux hôpitaux.

## 6. Secrétariat Martine : Etude Muller

Rapport de la réunion étude Muller&Associés le 17.11.2022

PO et MO étaient présents pour l'ALK.

M. Roller, M. Mathouillet et M. Muller présents pour Muller&Associés.

Après de longues discussions, on s'est mis d'accord de comparer le revenu d'un kiné salarié par rapport à un kiné libéral, travaillant seul dans son propre cabinet.

Vu la situation complexe du marché (associés, rétrocessions, etc.) on a décidé de se concentrer sur un seul cas de figure afin d'avoir des chiffres clairs et qui comparables entre eux.

Toutes les questions ouvertes par rapport à la première ébauche du document ont pu être clarifiées.

Quelques adaptations ont eu lieu comme p.ex :

- prise en compte de charges pour la mutualités des employeurs
- prise en compte du contrat de travail de 38heures/semaine dans la CCT-FHL
- etc.

PO : Rémunération pour les cabinets qui ont participé au questionnaire dans le cadre de cette étude.

CA décide d'un montant de 150€ par participant.

MO va s'occuper de contacter les membres concernés et faire parvenir leurs coordonnées bancaires à CS.

## Clés pour bureau ALK (centre médical Eich)

MO a eu les nouvelles clés pour les membres du CA.

Chacun doit signer un « reçu » afin d'avoir un recensement actualisé.

## 7. Site internet et réseaux sociaux

### Facebook

AS a lancé un premier sondage sur Fb. Qui était présent dans la story pendant 24 heures seulement. 15 personnes ont répondu. Malheureusement on n'a pas eu de précision pour les réponses négatives.

AS va publier le prochain sondage comme story permanent, pour qu'il sera visible pendant plus longtemps.

PO devra enregistrer VISA de l'ALK comme mode de paiement sur Fb. CS doit lui envoyer les coordonnées nécessaires.

### Annonces ALK et Mediation

FT : contrat avec Medination vient à terme, donc actuellement il y a un problème de publication des annonces ALK sur leur site pendant la période de 2 mois.

GF va contacter Medination et les autres sponsors concernant la prolongation de contrat en 2023. Il enverra les factures pour la fin de l'année.

### Formation site internet

CS et MO vont faire une petite formation pour tous les membres du CA, sur les ajouts/modifications à faire sur le site internet, afin que tout le monde soit capable d'actualiser son « domaine » par ses propres moyens.

A mettre sur l'ordre de jour pour prochain CA -> PO

### 8. WP et autres news internationales

CG a participé à la réunion de l'European Framework.

Chaque pays membre doit remplir un formulaire sur les conditions d'accès en vigueur pour un kinésithérapeute dans leur pays respectif.

Dans ce contexte CG est en train de faire la traduction du règlement grand-ducal en anglais.

### T-shirt et polo ALK

CG a demandé 2 devis :

- « G-art » 10 t-shirts et 10 polos avec logo sur poitrine uniquement. 396,40€
- « Logomotif » 10 t-shirts et 10 polos avec logo poitrine, grand logo dorsal et site luxkine sur manche. 601,50€

Le CA retient l'offre de « Logomotif » en couleur gris.

CG demandera des exemples de tailles.

### 9. Formations continues

L'AGO de la SLKS aura lieu le mercredi 19.04.23, dans ce contexte il y aura une intervention de l'orateur Morton Hoegh.

Dans les jours qui suivent (je-ve ou ve-sa) l'ALK et la SLKS vont organiser ensemble un colloque avec Morton Hoegh.

SW va contacter la SLKS pour l'organisation de cet évènement.

### 10. GIS

CS : Le flyer du GIS pédiatrie est quasiment finalisé, il reste à donner l'accord terminal avant qu'il soit imprimé. A voir s'il sera finalisé dans les délais pour qu'il puisse être envoyé ensemble avec les annuaires de l'ALK.

AB a eu plusieurs retours sur les GIS

- Christophe Hoffelt (HIS) pour le GIS Gériatrie.
- Vincent Arnaud pour GIS vestibulaire. Ensemble avec Marie-Anne Kieffer, ils ont élaboré une lettre d'invitation pour une première réunion du GIS le 19.12 à Kehlen.

AB évoque à nouveau le problème des adresses mail de l'ALK. CA décide que AB va acheter un nouveau domaine et gérer les adresses mail dédiées aux GIS.

En ce qui concerne le site internet, AB contactera Leonel pour créer un nouvel espace dans Wordpress qu'il pourra gérer lui-même.

## 11. Sponsors

GF : 2 membres ont eu des questions spécifiques concernant l'assurance RC de la Baloise.

- L'Assurance reste valable également à l'étranger mais il faut le signaler avant à la Baloise.
- Un membre demande un certificat de sinistralité. GF va avoir un contact téléphonique avec Mme Beran afin de clarifier ce sujet.

GF : demandera également à Mme Beran d'avoir la documentation actualisée de la Baloise à mettre sur le site.

## 12. Divers et AGO 2023

### Divers

CS : Participation à la foire des seniors ? Non trop cher.

CS : Préciser sur le site que les annonces ne sont non seulement ouvertes aux kinésithérapeutes mais également à tout autre professionnel de santé. CS s'occupe de la modification sur le site.

PO répondra à Firas Mourat concernant la présentation sur les manipulations cervicales.

### AGO 2023

Le CA a décidé d'organiser la prochaine AGO sous forme de matinée.

Date choisie : samedi 18.03.2023

Local : demander locaux disponibles auprès de la BGL BNP Paribas (probablement pas dispo les samedis), ville de Luxembourg, salle de conférence hotel Parc Belle-Vue (Centre Convict), etc. MO s'en occupe.

GF informe les sponsors.

Afin d'avoir une communication claire et efficace pour nos membres, 2 sujets principaux vont être mis en évidence lors de l'AGO :

- La modification de la convention et de la nomenclature. Invitation d'un représentant de la CNS afin de donner les explications et d'avoir une discussion ouverte.
- Présentation de l'étude de Muller&Associés.